



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

**RÈGLEMENTS NUMÉROS
CA28 0061-4 ET CA28 0088-1**

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 mars 2026, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT CA28 0061-4
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE**

**RÈGLEMENT CA28 0088-1
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026)**

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce 16 mars 2026**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza